

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 4 avril 2016

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE,

Excusés : Joseline COURNEDE, André GILES

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Parmi les points à l'ordre du jour sont inscrits l'approbation des comptes de gestion 2015, le vote du compte administratif ainsi que l'affectation du résultat 2015. De ce fait, Madame le Maire ne peut présider la séance. Michel MAROT est désigné Président de séance.

Ordre du jour

Le compte-rendu Conseil Municipal du 10 février 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

Approbation du compte de gestion 2015.

Le Président de séance présente le compte de gestion, détaille les différents comptes et apporte toutes les réponses aux questions posées. Pour l'année 2015 le budget de fonctionnement se solde par un résultat positif de 39 539,44€.

Après discussion, le compte de gestion 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

Vote du compte administratif 2015.

Après présentation par le Président de séance le compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2014		2 965,88		28 446,74	0,00	31 412,62
Opérations exercice	315 472,91	249 850,18	133 512,57	173 052,01	448 985,48	422 902,19
Total	315 472,91	252 816,06	133 512,57	201 498,75	448 985,48	454 314,81
Résultat de clôture	62 656,85	0,00	0,00	67 986,18		5 329,33
Restes à réaliser	2 000,00	93 994,00			2 000,00	93 994,00
Total cumulé	64 656,85	93 994,00	0,00	67 986,18	2 000,00	99 323,33
Résultat définitif	0,00	29 337,15	0,00	67 986,18		97 323,33

Affectation du résultat de fonctionnement. Le Président de séance propose l'affectation du résultat de fonctionnement. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé au 31/12/2015 de : 97323.33 €
Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par le conseil Municipal comme suit :

Résultat de l'exercice : déficit : 62656.85 €
Affectation à l'excédent reporté au budget 2016 : 67986.18 euros
Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 2965.88 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 28446.74 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 65622.73 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 39539.44 €

Reste à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 2000.00 €
En recettes pour un montant de : 93994.00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement est donc estimé à : 67986.18 €

Le résultat de fonctionnement 2015 est excédentaire de 39 539,44 €. A cette somme il convient d'ajouter le résultat 2014 excédentaire de 28 446,74 €, soit un total de 67 986,18 €. Michel MAROT propose d'affecter ce résultat au chapitre 22 du budget de fonctionnement 2016. Proposition adoptée à l'unanimité.

Vote du taux des 4 taxes.

Le Conseil Municipal a tenu compte de la base sur laquelle sont calculées ces taxes. Pour l'année 2016 les bases d'impositions augmenteront de 1.5%. De ce fait le Conseil Municipal a décidé d'une augmentation mineure afin de ne pas voir les impôts locaux augmenter trop fortement. Une augmentation de 1% des 4 taxes a été votée à l'unanimité des présents soit : Taxe d'habitation : 7,02 % ; Taxe foncière bâti : 3,58 % ; Taxe foncière non bâti : 43,53 % ; Contribution foncière des entreprises : 13,60 %.

FDEL: délibération en vue de remplacement de luminaires vétustes.

Un courrier de la FDEL propose à la municipalité de procéder au remplacement des points lumineux vétustes. Lorsque les ampoules de ces lampadaires tomberont en panne elles ne pourront être changées car elles ne se fabriquent plus. Pour l'instant les nouveaux lampadaires n'ont pas été présentés. Un appel d'offres doit d'abord être réalisé par la FDEL. Un budget prévisionnel a été établi ; la FDEL prendra à sa charge 45% de la dépense. Pour la commune le montant de la dépense avoisinera 4015 € pour 8 points lumineux changés. Cette délibération n'est qu'un accord de principe. La municipalité aura toute latitude pour modifier cette décision ou au contraire poursuivre. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cet accord.

Présentation du programme Voirie et Travaux divers 2016.

- Voirie communautaire - Budget alloué : 34 389,13€ TTC (y compris le reliquat de 2015) : Travaux prévus : 2^{ème} tronçon de la route du Mas de Not via le Bourg ; reprise du carrefour de la Pouzeraque ; Fauchage ; Elagage (travaux déjà réalisés). Lors de la prochaine réunion de la commission voirie, il sera nécessaire de faire un point sur l'intervention de l'entreprise en matière d'élagage (coût de l'heure élevée au vue du rendement effectué et matériel défaillant)
- Voirie communale. Travaux prévus : Route du Combal - Poux Blanc - Le tout pour un montant prévu de 3 892,32 €. D'autres travaux sont à l'étude.

Acceptation de don - Encaissement de chèque.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, suite à une circulaire préfectorale Madame le Maire se voit dans l'obligation de percevoir l'intégralité de son indemnité de maire, alors que jusqu'à présent elle ne percevait 50% de cette dernière. Madame le maire a décidé de reverser sous forme de don les 50% qu'elle a perçus en plus et qu'elle ne souhaite pas conserver. Pour le 1^{er} trimestre 2016 cela représente la somme de 864,69€ . Après avoir remercié Madame le Maire, le Conseil municipal a décidé d'accepter ce don et autorise le Maire à encaisser le chèque.

Convention de mise à disposition de points d'eau privés.

Suite à la visite du SDIS et au recensement des points d'eau pour assurer la défense Incendie, un accord est intervenu avec le propriétaire de Pech Petit pour autoriser les pompiers à utiliser les deux citernes installées sur le domaine en cas de besoin. Mais pour cela une convention entre la municipalité et le propriétaire doit être signée. Le conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Compte-rendu et informations des commissions.

- Inspection annuelle de la gendarmerie le 10 mars à la maison communautaire. Le Major Teulet a présenté le bilan de la gendarmerie sur le territoire. Il est à noter une baisse sensible des cambriolages. Ceux-ci sont réalisés davantage sur les résidences principales. Baisse importantes des accidents de circulation. A noter qu'en 2015, aucun accident mortel n'a été enregistré sur le territoire. Le Major Teulet a insisté sur le fait qu'il est nécessaire d'avoir des informations de la part de la population lorsque des mouvements jugés suspects sont remarqués. Il encourage à signaler par téléphone ces faits.
- Syndicat de l'Iffernet : D'importants travaux sont prévus pour le renforcement de la zone d'activité de Cahors Sud.

Questions diverses

- Retraite de l'agent communal. Le départ est prévu pour fin juin 2016. Le Conseil municipal est invité à réfléchir au remplacement.
- Société Canine du Lot : Un concours de chien de troupeaux est prévu sur la propriété de Jérôme Pouzergues les 23 et 24 avril.
- Office de tourisme : Des « balades accompagnées » - Circuits découverte patrimoine vont être initiées par l'OT. Pour cela il est fait appel à des bénévoles du territoire qui souhaiteraient participer et accompagner ces balades.
- Cabine téléphonique : La société ORANGE souhaite déposer la cabine située dans le bourg. Compte tenu de la faible utilisation le Conseil Municipal autorise cette dépose.
- Dossier chauffage salle des fêtes : Le dossier est entre les mains des assurances. Un expert doit être nommé prochainement.
- Congrès des maires : Il aura lieu du 30 mai au 2 juin. Madame le Maire y participera.
- Découvertes gourmandes : 4 communes se sont inscrites à ces manifestations (Esclauzels, Saillac, Aujols et Saint-Martin-Labouval).
- Cérémonie du 8 mai aura lieu le dimanche 8 mai à 11h.

A 23h30 , l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.